



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 3 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à 16 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier RICHEFOU, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 21 mars 2025

CONSEILLERS AYANT VOIX DELIBERATIVE :

En exercice : 25
Présents : 18
Votants : 18

ETAIENT PRESENTS :

- **Membres titulaires** : Mme Christelle MOUSSAY, M. Christophe LANGOUET, Mme Camille PETRON, M. Jacky CHAUVEAU, M. Jean-Paul FORVEILLE, M. Michel GALVANE, M. Georges HOYAUX, M. Christian LEFORT, M. Gilles LIGOT, Mme Diane ROULAND, M. Bruno LESTAS, M. Christian BRIAND, M. Sylvain ROUSSELET, Mme Sylvie VIELLE,
- **Membres suppléants** : M. Patrick SOUTIF, M. Louis BONNEAU, Mme Nicole BOUILLON, Mme Magali D'ARGENTRE
- **Membre de plein droit** : Mme Marie-Aimée GASPARI, Préfète de la Mayenne
- **Membres avec voix consultative** :
 - M. le Colonel Thierry ROBERT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
 - M. l'Adjudant-chef Anthony DERSOIR, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompier
 - Mme la Médecin-Capitaine Angélique BACHELET-FOUILLE, Médecin-chef de la sous-direction santé
 - M. le Lieutenant Sébastien NORMAND, représentant des sapeurs-pompier professionnels officier
 - M. le Cadre de santé Yoann RUE, référent mixité et lutte contre les discriminations,
 - M. le Commandant Yvonnik TACET, référent sûreté et sécurité.
- **Assistait également** : M. Olivier CARABIN, Conseiller aux décideurs locaux

S'ETAIENT FAIT EXCUSER :

- **Membres titulaires** : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joël BALANDRAUD, Mme Julie DUCOIN, M. Gérard DUJARRIER, M. Claude TARLEVE, M. Antoine VALPREMIT, M. Pierrick GILLES, Mme Nadège DAVOUST, Mme Dominique DE VALICOURT, M. Didier BOITTIN,
- **Membres suppléants** : Mme Corinne SEGRETAIN, Mme Christine DUBOIS, Mme Stéphanie LEFOULON, M. Jean-François SALLARD, M. Raymond LELIEVRE
- **Membres avec voix consultative** : M. le Sergent Etienne MARTINEAU, M. le Lieutenant Arnaud JARDIN, M. l'Adjudant-chef Christophe DORIZON, Mme Maud LEZE, Mme Brigitte GALLIENNE

Délibération n° 2 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Par délibération du 20 novembre 2023, le Conseil d'administration a décidé d'expérimenter le compte financier unique (CFU) pour les comptes de l'exercice 2023. La loi de finances pour 2024 prévoit qu'une fois mis en œuvre au titre d'un exercice, il se substitue de manière définitive au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le résultat de l'exercice est le suivant (page 7 du CFU) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	1 699 683,52		-1 221 538,70		478 144,82
Fonctionnement	514 058,84		-287 374,26		226 684,58
TOTAL I	2 213 742,36		-1 508 912,96		704 829,40

Le résultat de la section de fonctionnement est de -287 K€ contre +514 K€ en 2023 soit une dégradation de 801 K€ entre les deux exercices. La préservation d'un résultat cumulé positif de 227 K€ hors restes à réaliser (RAR) 2024 n'est donc possible que grâce à l'excédent de 2023.

Comme le montre le tableau ci-dessous, c'est la première fois que le résultat de l'exercice est déficitaire. En outre, sans participation complémentaire du Département (100 K€) et sans neutralisation des amortissements liés aux bâtiments (348 K€), la situation serait encore plus défavorable.

K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat cumulé de fonctionnement (a)	1687	650	1015	630	721	514	227
% Recettes Réelles de Fonctionnement	9,82%	3,74%	5,77%	3,41%	3,81%	2,53%	1,08%
Report n-1 (b)	442		578		300		514
Résultat de fonctionnement (c = a-b)	1245	650	437	630	421	514	-287
Neutralisation des amortissements bâtementaires (d)				386	428	352	348
Participation complémentaire du Département (e)					600	400	100
Résultat de fonctionnement hors neutralisation et participation complémentaire du Département (f = c-d-e)	1245	650	437	244	-607	-238	-735

Même si le résultat cumulé est supérieur aux prévisions (227 K€ contre 42 K€ dans le ROB 2025), ce niveau illustre le déséquilibre entre les besoins de l'établissement pour fonctionner et les ressources attribuées. Ce dernier accentue l'effet de ciseau constaté sur les exercices précédents ce qui fait chuter l'épargne de gestion et l'épargne brute de plus d'un tiers sur l'exercice. Le taux d'épargne brute passe ainsi sous le seuil critique de 7%.

Au niveau de la section d'investissement, le résultat cumulé est légèrement positif après déduction des restes à réaliser 2024 (43 K€) grâce à l'excédent de 2023 et car il a été fait le choix de tirer sur le fonds de roulement afin de différer le moment pour emprunter au regard du niveau des taux d'intérêts. Ainsi, malgré une situation critique sur le fonctionnement, l'établissement garde une capacité pour emprunter sur les futurs exercices.

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2024	CO 2024	CFU 2024	CFU 2023	2024/2023	Taux de réalisation/CO	Taux de réalisation/BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 757 444	3 757 444	3 684 862	3 572 645	3,14%	98,07%	98,07%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 065 295	15 773 295	15 773 295	14 504 587	8,75%	100,00%	104,70%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	293 252	299 252	299 033	337 590	-11,42%	99,93%	101,97%
Dépenses de gestion	19 115 991	19 829 991	19 757 190	18 414 823	7,29%	99,63%	103,35%
66 CHARGES FINANCIERES	33 210	33 210	25 258	33 003	-23,47%	76,06%	76,06%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	1 000	0	890	-100,00%	0,00%	0,00%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	20 000	20 000	2 854	600,80%	100,00%	
Dépenses réelles	19 150 201	19 884 201	19 802 448	18 451 569	7,32%	99,59%	103,41%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	287	0	0	0	0,00%	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 357 000	3 497 000	3 790 963	3 660 669	3,56%	108,41%	112,93%
Dépenses d'ordre	3 357 000	3 497 287	3 790 963	3 660 669	3,56%	108,40%	112,93%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 507 201	23 381 488	23 593 411	22 112 239	6,70%	100,91%	104,83%

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) sont réalisées à hauteur de 99.59% par rapport aux crédits ouverts ce qui témoigne de la sincérité des prévisions. Comme pour 2022 et 2023, les crédits votés au BP ont été insuffisants. Malgré une baisse de l'inflation sur l'exercice (-3%) par rapport aux hausses sensibles de 2022 et 2023, elles augmentent de 7.32% en raison de l'augmentation de la sollicitation opérationnelle (+13%) et des charges de personnel (+9%).

Les dépenses d'ordre progressent de 3.56% du fait de la progression des dotations aux amortissements de 9% alors que les comptes liés aux écritures de cession diminuent entre les deux exercices.

Les charges à caractère général (011)

Ce chapitre augmente de 3.14% en 2024 contre 10.41% en 2023 en raison de la diminution du coût de l'énergie. Entre 2022 et 2024, ce chapitre augmente de 14% soit +450 K€ en lien avec l'activité opérationnelle mais également avec l'augmentation des frais fixes.

Le programme « Gestion mobilière et immobilière » (32) qui représente 51% du chapitre diminue de 5% après avoir augmenté de 16% en 2022 en raison de la baisse des coûts de l'énergie. L'action « Bâtiments » régresse ainsi de 17%. En revanche, l'action « Parc Roulant » continue sa progression, après +14% en 2022, elle augmente à nouveau de 3% principalement à cause du poste entretien (+6%) alors que le poste carburants baisse de 2%. L'action « Matériels et équipements d'intervention » grimpe également de 16% entre les deux exercices du fait de l'augmentation des postes fournitures, habillement, maintenance et réparation.

Dans la continuité des exercices précédents, le programme « Gestion de l'alerte et coordination opérationnelle » (23) progresse à nouveau de 21% après 12% en 2023 en raison essentiellement de l'augmentation des coûts de maintenance du système de gestion de l'alerte et de la gestion opérationnelle (SGA/SGO) mais également du fait de la mise en conformité de plusieurs antennes suite au contrôle effectué en 2023.

Le programme « Gestion administrative, juridique et financière » (31) progresse à nouveau de 11% après avoir augmenté de 21% en 2023. Les éléments les plus notables sont l'augmentation des frais de déplacements dans les unités opérationnelles du fait d'une accélération des travaux d'amélioration des systèmes informatiques et de transmission, la souscription d'une assurance dommages ouvrages pour la construction du CIS de Loiron-Ruillé et l'augmentation

des frais de nettoyage des locaux liée à la mise en place du nouveau marché en 2023 dont l'augmentation porte sur tout l'exercice 2024.

On peut noter également que le programme « Gestion Ressources Humaines et Formation » augmente de 10% en raison de la progression des frais liés aux recrutements et aux formations. Sur ce dernier point, l'augmentation des frais pédagogiques (+58 K€) liés en particulier aux recrutements de SPP et SPV est compensée en partie par la réduction des frais logistiques (-31 K€).

Le programme 42 « Systèmes d'information », quoiqu'en augmentation de 13% sur l'exercice, celle-ci n'est que de 6% depuis 2022 grâce à une diminution conséquente du poste télécommunications de 13% au profit d'un renforcement de la maintenance, en particulier des applications, et des actions de sécurisation.

Les charges de personnel (012)

en €	BP 2024	CO 2024	CFU 2024	CFU 2023	2024/2023	Taux de réalisation /CO	Taux de réalisation /BP
Masse salariale	10 169 385	10 560 591	10 577 830	9 711 677	8,92%	100,16%	104,02%
<i>Hors JOP 2024 remboursé</i>			10 554 647	9 711 677	8,68%		
Indemnités SPV	4 174 510	4 452 508	4 469 775	4 084 460	9,43%	100,39%	107,07%
<i>Hors JOP 2024 remboursé</i>			4 361 928	4 084 460	6,79%		
Allocation de vétéran	449 000	449 000	429 713	447 007	-3,87%	95,70%	95,70%
Autres	272 400	311 196	295 976	261 444	13,21%	95,11%	108,65%
<i>Hors élément exceptionnel remboursé</i>			262 916	261 444	0,56%		
TOTAL	15 065 295	15 773 295	15 773 295	14 504 587	8,75%	100,00%	104,70%
TOTAL corrigé			15 609 204	14 504 587	7,62%		

Les charges de personnel progressent de près de 8.75% entre les deux exercices, mais la hausse est atténuée (7.62%) si l'on enlève les éléments exceptionnels. Cette hausse malgré tout sensible résulte de la progression de la masse salariale de 8.68% du fait de la croissance des effectifs mais également de l'augmentation soutenue des indemnités SPV de 6.79% résultant principalement de l'augmentation de la sollicitation opérationnelle.

La masse salariale progresse sous l'effet de l'augmentation des effectifs même si l'impact du Glissement Vieillesse et Technicité évalué à 2.5% est à prendre en compte. Ce dernier a notamment été impacté en 2024 par l'effet en année pleine des mesures salariales nationales décidées en juin 2023.

Outre l'effet rémunération, les effectifs progressent de 8 ETP sur l'exercice. Il y a tout d'abord l'impact de la fin du plan de recrutement 2022-2024 avec la création de 3 postes de Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP). Il est important de rappeler que ce plan de recrutement (8 en tout) a permis essentiellement de compenser la capacité opérationnelle perdue du fait de la disparition du régime des SPP logés. Afin de poursuivre l'effort de recrutement, il a été décidé un plan de recrutement de 9 SPP de 2025 à 2027. Ce protocole d'accord s'est accompagné de la création d'un poste de SPP supplémentaire et du recrutement de deux contractuels au Service Effectifs Emplois et Compétences et ce dans l'attente de recrutements pérennes dont le besoin devait être confirmé en 2024 par l'approbation du Plan Pluriannuel de Développement des Compétences.

Enfin, l'augmentation des effectifs résulte de l'effet des créations de postes en année pleine décidées en 2023 afin d'adapter l'organigramme : à la Sous-Direction-Santé, et au Groupement des Services Numériques.

en €	BP 2024	CO 2024	CFU 2024	CFU 2023	2024/2023	Taux de réalisation/CO	Taux de réalisation/BP
INTERVENTIONS	1 339 700	1 756 451	1 771 133	1 360 478	30,18%	100,84%	132,20%
<i>Hors JOP 2024 remboursé</i>			1 663 286	1 360 478	22,26%		
ASTREINTE	1 596 000	1 511 358	1 520 896	1 522 282	-0,09%	100,63%	95,29%
GARDES	290 910	265 251	260 957	274 862	-5,06%	98,38%	89,70%
FORMATION	754 000	715 315	716 663	744 076	-3,68%	100,19%	95,05%
TACHES TECHNICO ADMINISTRATIVES	81 100	92 360	87 572	75 302	16,29%	94,82%	107,98%
FONCTIONS	68 800	66 747	67 534	64 828	4,17%	101,18%	98,16%
CONTRÔLE DE L'APTITUDE	44 000	45 026	45 022	42 632	5,61%	99,99%	102,32%
TOTAL	4 174 510	4 452 508	4 469 775	4 084 460	9,43%	100,39%	107,07%
<i>TOTAL corrigé</i>			4 361 928	4 084 460	6,79%		

Les indemnités SPV augmentent de 6.79% en 2024 contre 1.47% en 2023 mais après avoir augmenté de 10% en 2022. Comme en 2022, c'est le résultat de la sollicitation opérationnelle alors que le taux d'indemnité n'avait été revalorisé comme le point d'indice que de 1.5% au 1^{er} octobre 2023.

Comme en 2022 également, la sollicitation opérationnelle fait grimper les indemnités d'intervention de 22% à partir d'octobre 2023 sachant que les indemnités sont versées avec un décalage de 3 mois. Sur cette période, le nombre d'interventions a augmenté de 16% et la charge opérationnelle (durée homme-heure) de 17.5%. Les autres natures d'indemnités SPV représentant une part substantielle de l'enveloppe (astreintes, gardes, et formation) sont stables ou en baisse ce qui permet d'atténuer l'impact de la sollicitation opérationnelle.

Les autres charges de gestion courante (65)

En dépit de la progression de la contribution au régime de nouvelle prestation de fidélité et de reconnaissance des SPV (+7%), le chapitre baisse globalement de 11% du fait des éléments suivants. En premier, l'établissement avait dû contribuer en 2023 au compte d'engagement citoyen des SPV pour les années 2017 à 2023 ce qui explique la diminution de 80% sur cette ligne. Ensuite, la ligne subventions baisse sous l'effet de deux facteurs : le versement d'une avance de 20 K€ en 2023 au comité d'organisation du cross national des sapeurs-pompiers ayant eu lieu en Mayenne en 2024, et la baisse de la subvention de fonctionnement à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Mayenne entre 2023 et 2024 liée au tassement des effectifs de Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2024	CO 2024	CFU 2024	CFU 2023	2024/2023	Taux de réalisation/CO	Taux de réalisation/BP
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	91 700	91 700	120 411	103 361	16,50%	131,31%	131,31%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	488 970	553 970	562 705	680 820	-17,35%	101,58%	115,08%
74 CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	19 894 031	20 068 031	20 125 545	19 349 626	4,01%	100,29%	101,16%
<i>Hors JOP 2024</i>			19 965 676	19 349 626	3,18%		
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 500	51 500	62 435	12 452	401,40%	121,23%	734,53%
<i>Hors élément exceptionnel</i>			33 972	12 452	172,82%		
Recettes de gestion	20 483 201	20 765 201	20 871 096	20 146 259	3,60%	100,51%	101,89%
<i>Recettes de gestion corrigées</i>			20 682 764	20 146 259	2,66%		
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000	2 000	86 118	201 369	-57,23%	4305,92%	4305,92%
78 REPRISES SUR PROVISIONS	0	28 228	28 228	4 326	552,49%	100,00%	
Recettes réelles	20 485 201	20 795 429	20 985 442	20 351 955	3,11%	100,91%	102,44%
<i>Recettes réelles corrigées</i>			20 797 110	20 351 955	2,19%		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 944 000	1 944 000	2 320 595	2 274 342	2,03%	119,37%	119,37%
Total Recettes de fonctionnement	22 429 201	22 739 429	23 306 037	22 626 298	3,00%	102,49%	103,91%
<i>Total Recettes de fonctionnement corrigé</i>			23 117 705	22 626 298	2,17%		

Les Recettes réelles de fonctionnement (RRF) augmentent de 3.11% mais de 2.19% si on enlève les éléments exceptionnels contre des DRF qui progressent de 6.70%. Malgré une augmentation des contributions de 4.8% en 2024 permise par l'inflation et l'apport de recettes nouvelles, l'effet de ciseau s'accroît sur l'exercice comme évoqué dans l'introduction.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses (70)

Après avoir progressé de 35% en 2023, ce chapitre diminue de 17% sous l'effet de la baisse des évacuations SMUR, des carences, et des facturations de stages.

Les missions d'assistance technique diminuent de près d'un tiers en raison de la baisse des brancardages et des services de sécurité pour les événements. Pour les brancardages, il s'agit de la prise en compte sur 2023 d'interventions de 2022. Pour le deuxième point, seul le VandB FEST a nécessité en 2024 la mise en place d'un dispositif de sécurité contrairement à 2023 où le SDIS avait été sollicité pour sécuriser le motocross des nations à Ernée.

La baisse des facturations des évacuations SMUR de 14% résulte du fait que les chiffres ne sont pas définitifs. Afin de clôturer les comptes, il a été estimé un produit à recevoir évalué sur la base des années passées et sur la tendance constatée sur les premiers mois de 2024. En outre, il y a une difficulté avec le Centre Hospitalier du Haut-Anjou (CHHA) pour disposer des éléments de facturation. Un recours auprès du directeur du CHHA a été fait le 12 décembre 2024. La facturation depuis le dernier trimestre 2023 a donc été établie sur la base de la moyenne des cinq derniers exercices. Il en ressort dans les comptes une baisse de 85 évacuations facturées par rapport à 2023 ce qui représente 30 K€.

Au niveau des carences ambulancières, la facturation à l'hôpital siège du SAMU étant établie sur la base d'un examen contradictoire entre le SDIS et le SAMU, et du fait d'un retard de cet examen, elle s'arrête au mois de juin 2023. Le reste des produits à recevoir a été rattaché aux exercices 2023 et 2024. Dans l'attente des chiffres définitifs, il a été estimé un nombre de 700 carences sur 2023 et 2024.

Le nombre d'interventions sur autoroute est légèrement en dessous de la tendance des années 2021 et 2022, il s'établit à 96 en 2024 contre 93 en 2023 mais avec des interventions majorantes. Le produit est stable entre les deux exercices.

Enfin, on peut noter comme autre facteur expliquant la réduction du chapitre 70, un écart de 80% sur la facturation des stages lié à la décision de réaliser moins de stages accueillant des stagiaires d'autres SDIS afin de libérer du temps pour se concentrer sur les besoins internes de l'établissement.

Les contributions et participations (74)

Ce chapitre qui représente 96% des RRF augmente de 3.18% contre 6.67% en 2023 et 4.92% en 2022.

Les contributions des communes et EPCI ont augmenté de 4.8% conformément au montant voté lors du BP 2024. Concernant la participation du Département, elle a bien augmenté de 4.8% comme les communes et EPCI mais sur la base de la participation initiale et non sur celle la participation totale de 2023. En effet comme en 2022, et 2023, le Département a dû verser en 2024 une participation complémentaire à celle votée au BP pour équilibrer le budget du SDIS. Par rapport à 2022 (600 K€), et 2023 (400 K€), cette dernière a été moindre (100 K€), le choix ayant été fait d'utiliser l'excédent de fonctionnement de 2023. Il en ressort que la progression de la participation totale du Département entre les deux exercices est de +1.62%.

Les financements de l'Agence Régionale de Santé sont restés stables entre les deux exercices : 130 K€ au titre du dispositif VLS EVRON et 465 K€ au titre de l'indemnité de compensation pour la couverture des secteurs non couverts par la garde ambulancière.

En dehors des remboursements de frais liés à la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024) (160 K€), le SDIS a été sollicité à de nombreuses reprises pour des renforts extra départementaux. En outre, le SDIS met à disposition des agents auprès de l'Etat-Major de Zone. L'ensemble de ces frais est remboursé par l'Etat. Cela représente 64 K€ sur l'exercice 2024.

Enfin, il a été constaté sur l'exercice le remboursement de la Taxe Intérieure sur la Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) pesant sur le carburant, suite à la parution du décret, pour les prises à partir du 12 juillet 2023. Cela représente un produit à recevoir de 62 K€ qui permet de compenser l'écart résultant de la prise en compte sur l'exercice 2023 de l'indemnité de compensation portant sur les mois de septembre à décembre 2022 (66 K€).

L'EVOLUTION DES EPARGNES

en €	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evol*2024/2023	Evol. Ann. Moy. 2024/2020	TOTAL 2020 à 2024
Recettes Réelles de fonctionnement	17 582 636	18 467 558	18 897 911	20 351 955	20 985 442	3,11%	3,89%	96 285 503
Dépenses Réelles de fonctionnement	16 139 345	16 415 704	17 394 679	18 451 569	19 802 448	7,32%	4,40%	88 203 744
Recettes de gestion	17 505 312	17 841 896	18 878 146	20 146 259	20 871 096	3,60%	3,85%	95 242 709
Dépenses de gestion	16 075 912	16 353 413	17 355 719	18 414 823	19 757 190	7,29%	4,49%	87 957 057
Epargne de gestion	1 429 400	1 488 483	1 522 427	1 731 437	1 113 906	-35,67%	-4,72%	7 285 652
Taux d'épargne de gestion	8,13%	8,06%	8,06%	8,51%	5,31%	-37,61%	-8,29%	7,57%
Résultat financier	- 57 538	- 49 046	- 35 884	- 33 003	- 25 258	-23,47%	-17,78%	- 200 729
Résultat exceptionnel hors cessions	56 226	9 988	16 690	37 554	35 382	-5,78%	-271,72%	155 840
Epargne brute hors cessions	1 428 088	1 449 425	1 503 233	1 735 988	1 124 030	-35,25%	-3,59%	7 240 763
Taux d'épargne brute	8,12%	7,85%	7,95%	8,53%	5,36%	-37,21%	-7,19%	7,52%
Capital de la dette	- 470 880	- 457 396	- 413 232	- 442 951	- 357 484	-19,29%	-3,10%	- 2 141 942
Epargne nette hors cessions	957 208	992 029	1 090 001	1 293 037	766 546	-40,72%	-3,81%	5 098 821
Taux d'épargne nette hors cessions	5,44%	5,37%	5,77%	7,02%	3,88%	-44,75%	-6,28%	5,30%
Epargne nette hors cession/Dépenses d'équipement	28,02%	29,96%	25,72%	37,85%	14,29%	-62,25%	-2,79%	25,82%

L'effet de ciseau pesant sur les dépenses de gestion dégrade l'épargne de gestion de 36% sur l'exercice contre 4.72% en moyenne sur la période 2020-2024. Le taux d'épargne de gestion suit cette tendance et diminue de plus de 3 points en un an.

Peu impacté par des charges financières qui diminuent de 23% sur l'exercice et de 18% en moyenne, l'épargne brute dépasse l'épargne de gestion grâce à l'apport de produits exceptionnels. Cependant, comme l'épargne de gestion, elle chute de 35%. Le taux d'épargne brute se dégrade pour atteindre 5.36% alors que le seuil critique est de 7%. Sur la période, le taux d'épargne brute se maintient à 7.5%.

Enfin, en dépit d'une baisse du capital à rembourser de 19% par rapport à 2023, l'épargne nette diminue de 41%, impactée par le niveau de l'épargne de gestion. Le taux d'épargne passe ainsi de 7.02% à 3.88% entre les deux exercices.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2024	CO 2024	CFU 2024	CFU 2023	RAR 2024	2024/2023	Taux de réalisation hors RAR	Taux de réalisation avec RAR
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	357 485	357 485	357 484	442 951	0	-19%	100%	100%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000	2 000	1 130	0	0		57%	57%
Dépenses financières	359 485	359 485	358 614	442 951	0	-19%	100%	100%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	496 020	723 273	365 984	209 050	185 350	75%	51%	76%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	91 000	391 000	391 000	92 000	0	325%	100%	100%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 196 371	1 469 002	1 196 484	1 394 864	267 332	-14%	81%	100%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	80 000	90 342	75 549	52 592	14 503	44%	84%	100%
P201606 Construction Direction Départementale	0	7 312	0	121 120	0	-100%	0%	0%
P201808 Véhicules 2018	0	0	0	92 732	0	-100%		
P201910 PPI 2019-2021	1 100 000	700 000	599 330	49 983	0	1099%	86%	86%
P202112 GER	415 000	471 291	462 514	332 487	0	39%	98%	98%
P202213 PPI ENGINES 2022-2027	2 312 085	2 312 085	2 199 359	1 071 390	0	105%	95%	95%
P202314 PPI 2022-2027	300 000	300 000	74 252	0	0		25%	25%
Dépenses d'équipement	5 990 476	6 464 305	5 364 471	3 416 218	467 186	57%	83%	90%
Total Dépenses réelles	6 349 961	6 823 790	5 723 085	3 859 169	467 186	48%	84%	91%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 022 000	2 072 000	2 320 595	2 274 342	0	2%	112%	112%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	362 000	362 000	107 315	367 883	0	-71%	30%	30%
Total Dépenses d'investissement	8 733 961	9 257 790	8 150 994	6 501 394	467 186	25%	88%	93%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 8 150 994 € dont 5 723 085 € de dépenses réelles et 2 427 909.28 € de dépenses d'ordre.

Les dépenses réelles sont en hausse de 48% par rapport à 2023 en raison d'une progression importante des dépenses d'équipement de 57% alors que les dépenses financières baissent de 19%.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 5 723 085 € ce qui correspond à un taux de réalisation de 83% par rapport aux crédits ouverts (+24 points par rapport à 2023) hors restes à réaliser (RAR). Si l'on prend en compte les RAR, le taux de réalisation est de 90%.

La construction et la rénovation des casernements constituent 21% des dépenses d'équipement contre 11% en 2023. Cette hausse résulte du début des travaux pour le CIS de Loiron-Ruillé (600 K€), et des études pour le CIS de Pré-en-Pail-Saint-Samson (74 K€). Sur le programme 202112 Gros Entretien et Réparations (GER), 462 K€ contre 332 K€ en 2023 ont été réalisés ce qui représente une accélération. On peut noter les travaux de rénovation et d'agrandissement du CIS de Lignières-Orgères (272 K€), des vestiaires d'Evron (64 K€), la poursuite des travaux de sécurisation des accès des CIS, et la première année de mise en œuvre du marché de mise en réseau des baies informatiques (50 K€).

Le renouvellement et la modernisation du parc roulant représentent 40% des dépenses d'équipement en hausse de 10% par rapport aux exercices précédents. Plusieurs acquisitions ont été réalisées dans le cadre du PPI engins 2022-2027 dont la décision a été prise de l'arrêter en 2025 :

- deux Camions-Citernes Feux de Forêt augmentant la flotte conformément aux orientations du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques Particuliers de 2021,
- une échelle pour le CIS LAVAL permettant de glisser l'ancienne sur le CIS MAYENNE après réalisation de la visite décennale,
- cinq Véhicules d'Assistance et de Secours aux Victimes dont 3 cellules,
- un Véhicule Tout Usage Balisage,
- et 4 véhicules légers.

À noter que cinq véhicules dont un électrique commandés en 2023 ont été payés tout début 2025, les crédits ont donc été reportés.

Enfin, le reste des dépenses d'équipement (1 976 K€) est en progression de 15% par rapport à 2022.

77% (1 530 K€) ont été consacrés à la mission 2 « Opérations de Secours » dont 51% au programme 23 « Gestion de l'alerte et coordination opérationnelle » (778 K€), la moitié concerne le versement de la dernière tranche de la subvention d'équipement (91 K€) pour la migration du SGA/SGO vers NexSIS plus une avance de 300 K€ afin de diminuer la redevance future. L'autre moitié concerne divers travaux d'amélioration du SGA/SGO et du réseau de transmission. 49% concerne le programme 21 « Dimensionnement des moyens opérationnels » (752 K€) : 500 K€ aux matériels et équipements d'intervention, 200 K€ aux moyens de la Sous-Direction-santé, notamment la fin de l'équipement en multiparamétriques, et 44 K€ aux équipes spécialisées.

15% ont été consacrés à la mission 4 « Coordination et démarche qualité » soit 295 K€ dont 130 K€ au titre de la mission Santé Sécurité avec la poursuite de la collectivisation des EPI, et de l'installation de vestiaires de séchage et de décontamination pour prévenir le risque de toxicité des fumées. 146 K€ concernent l'informatique administrative, en particulier la mise en place d'un nouvel « active directory » pour renforcer la sécurisation de l'infrastructure tout comme la migration de l'intranet sur un nouvel environnement.

Enfin 8% ont été affectés à la mission 3 « Ressources » soit 146 K€ dont la moitié pour l'action 321 « Bâtiments » au titre du mobilier (45 K€) et de frais d'études (30 K€) et l'autre moitié pour l'action 333 « Ressources humaines et Formation » : 22K€ d'amélioration des logiciels RH et 45 K€ pour le renouvellement des équipements de formation du plateau technique et dans les CIS.

Pour avoir une vision complète des engagements pluriannuels, la synthèse des AP/CP au 31 décembre 2024 figure ci-dessous :

Programme	Libellé	Prévision	CP antérieurs	CP 2024 mandatés	Reste à financer
201606	Construction Direction Départementale	8 393 000	8 021 321	0	371 679
201910	Plan pluriannuel immobilier 2019-2021	3 000 000	1 311 441	599 330	1 089 230
202112	Gros entretien, réparations, et extensions	3 065 000	925 526	462 514	1 676 960
202213	PPI Engins 2022-2027	9 553 483	1 781 290	2 199 359	5 572 834
202314	Plan pluriannuel immobilier 2022-2027	10 240 000	0	74 252	10 165 748
TOTAL		34 251 483	12 039 577	3 335 455	18 876 451

Le financement des investissements

en €	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evol*2024/2023	Evol. Ann. Moy. 2024/2020	TOTAL 2020 à 2024
Dépenses d'équipement	3 415 671	3 311 068	4 237 278	3 416 218	5 364 471	57,03%	-1,05%	19 744 706
Subventions d'équipement	1 000 000	1 301 059	1 500 000	2 385 004	2 488 757	4,35%	20,00%	8 674 819
FCTVA	937 382	451 698	512 658	742 197	540 551	-27,17%	-13,79%	3 184 487
Autres	213		55	30		-100,00%		298
Dépôts et cautionnements versés	2 240	920	3 534	1 220	1 870	53,28%	24,75%	9 784
Excédents de fonctionnement capitalisés	71 042	1 014 598	329 975	720 515	-	-100,00%	-100,00%	2 136 130
Épargne nette hors cessions	957 208	992 029	1 090 001	1 293 037	766 546	-40,72%	-3,81%	5 098 821
Recettes d'investissement hors emprunt	2 968 085	3 760 303	3 436 223	5 142 004	3 797 724	-26,14%	-4,39%	19 104 339
Cessions d'immobilisations	15 203	602 430	-	164 398	58 964	-64,13%	13,60%	840 995
Capacité (+) besoin (-) de financement	- 432 383	1 051 665	- 801 055	1 890 184	- 1 507 783	-179,77%	-185,78%	200 628

La hausse des dépenses d'équipement (+57%) a été financée à 71% par des ressources propres dont 46% de subventions d'équipement (Département 2 M€, Etat 105 K€, EPCI 318 K€). Sur la période 2020-2024, elles représentent 44%. Le FCTVA est en retrait sur l'exercice de 14% mais il représente 16% du financement sur la période. Afin de financer le fonctionnement, l'excédent 2023 n'a pas été affecté à l'investissement. L'épargne nette représente seulement 14% contre 37% en 2023 et 26% sur la période. Il s'ensuit un besoin de financement de 1 508 K€ financé par l'utilisation du fonds de roulement.

L'endettement

en €	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evol*2024/2023	Evol. Ann. Moy. 2024/2020	TOTAL 2020 à 2024
Emprunts nouveaux	1 400 000	-	1 500 000					2 900 000
Amortissement du capital	470 880	457 396	413 232	442 951	357 484	7,19%	-1,31%	2 141 942
Flux net de dette	929 120	- 457 396	1 086 768	- 442 951	- 357 484	-140,76%	-1,31%	758 058
Encours de dette au 31/12	2 640 397	2 183 001	3 269 765	2 826 818	2 469 333	-12,65%	5,83%	
Taux d'endettement	15,02%	11,82%	17,30%	13,89%	11,77%	-15,28%	3,58%	
Capacité de désendettement (encours/Epargne Brute)	1,85	1,51	2,18	1,63	2,20	34,91%	11,61%	

Pour rappel, le SDIS n'avait pas emprunté depuis 2012 avant 2020. Sur la période, l'établissement a emprunté 2 900 K€. En ayant fait le choix d'utiliser le fonds de roulement en 2024 et ainsi de ne pas avoir à emprunter afin d'attendre la baisse des taux, cela a permis de diminuer l'encours de dette de 13%.

Il s'établit à 2 469 K€ au 31 décembre 2024. Le taux d'endettement baisse logiquement (-15%) et descend à 12%. La capacité de désendettement augmente légèrement du fait de la dégradation de l'épargne brute. Elle s'établit à 2.20 ans et reste inférieure à la limite fixée dans la convention de partenariat avec le Département (6 ans).

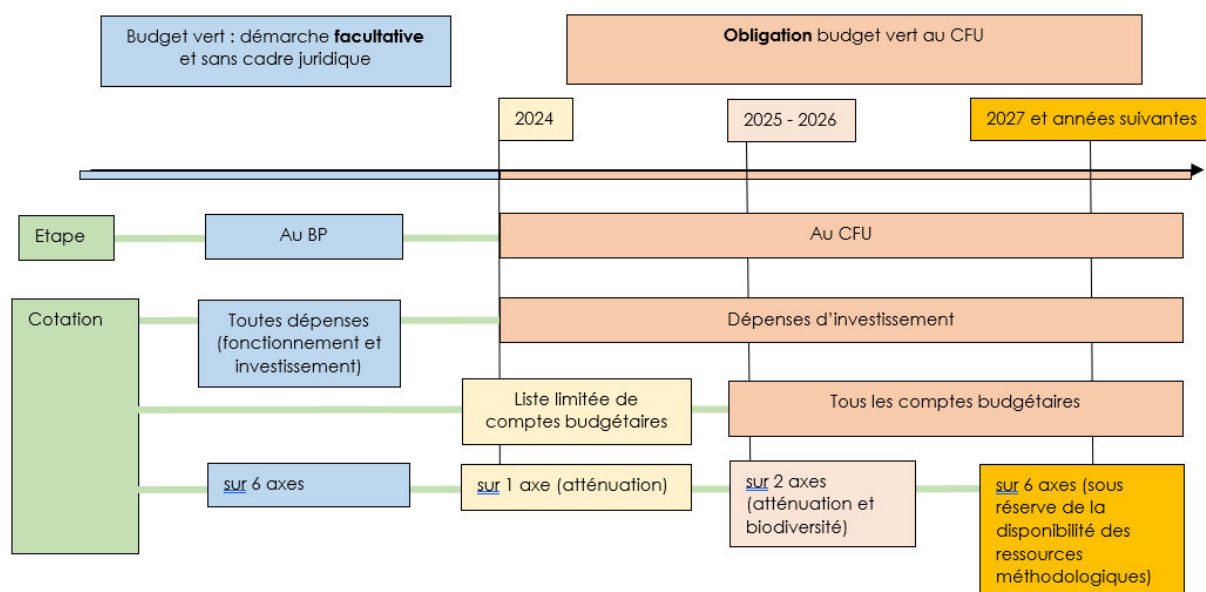
Evaluation environnementale du budget

La loi de finances pour 2024 rend obligatoire à compter du CFU 2024, la réalisation d'une annexe relative à l'impact du budget pour la transition écologique, communément appelée « budget vert ».

Cette démarche, réalisée de manière volontaire par le SDIS au stade du budget primitif (BP) depuis 2022, devient obligatoire au stade du CFU sur le volet investissement et de manière progressive jusqu'en 2027.

Pour le CFU 2024, ce ne sont que quelques comptes dont la cotation est obligatoire et uniquement au regard de l'axe atténuation, qui dispose désormais d'un guide méthodologique.

En résumé :



Compte tenu des nouvelles méthodologies tant de cotation que d'élaboration de l'annexe, le SDIS de la Mayenne a rempli l'obligation d'annexe environnementale au CFU 2024 (qui figure dans la maquette du CFU) en se limitant à ce qui est obligatoire pour l'exercice 2024.

La montée en puissance se fera conformément au calendrier légal et entraînera des évolutions dans les cotations et méthodes au stade du budget primitif. Ceci afin de permettre, à compter de 2026, des comparaisons entre les annexes de l'impact environnemental des dépenses prévisionnel et du réalisé.

L'objectif est de maintenir la démarche menée depuis plusieurs années dans le cadre de la préparation budgétaire pour éclairer les impacts environnementaux des dépenses prévues. Le SDIS maintiendra donc une annexe budget vert au stade du BP (facultative) et du CFU (obligatoire).

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 20 novembre 2023 relatif à l'expérimentation du compte financier unique pour les comptes de l'exercice 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (le Président n'ayant pas pris part au vote) :

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2024 ci-annexé.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la télétransmission en Préfecture à la date figurant ci-dessous, et de la publication au RAA.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Président
du Conseil d'Administration,**




Olivier RICHEFOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 Allée de l'île Gloriette, CS24111, 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Ce recours peut être adressé par courrier au Tribunal par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.